



2019 – 31 Mars

GAN n° 03

Groupe d'Avis aux Navigateurs

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS

1.1. Avertissements spéciaux.....	3
1.2. Avertissements de navigation (AVURNAV)	3
Les avertissements parus du 01 au 31 mars 2019.....	3
Récapitulatifs des avertissements en vigueur.....	6
1.3. Avis préliminaires, temporaires et divers (AVINAV).....	11
Avis aux navigateurs parus du 01 au 31 mars 2019.....	11
Récapitulatifs des avis en vigueur.....	12

2. CORRECTIONS

2.1. Cartes marocaines coproduites avec le SHOM.....	14
2.2. Instructions nautiques des côtes marocaines	14
2.3. Livre des feux et Radiosignaux des côtes marocaines	14
2.3.1. Correction temporaire	14
Zone Méditerranée (Du Cap Spartel à la frontière Est du Royaume du Maroc).	14
Zone Atlantique (Entre le Cap Spartel et le Cap Blanc).	14
2.3.2. Corrections permanentes.....	15
2.4. Autres ouvrages	15

3. MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS

3.1. Cartes marocaines coproduites avec le SHOM.....	16
3.2. Instructions nautiques des côtes marocaines	16
3.3. Livre des feux et Radiosignaux des côtes marocaines	16
3.4. Autres ouvrages	16

Glossaire

Français

English

Principaux mots courants utilisés dans le GAN

Principal key Words used in NTM

Porter	Insert
Ajouter	Add
Rayer	Delete
Remplacer, modifier	Amend
Déplacer ... de x en y	Move ... from x to y
Remplacer y par x	Replace y with x
Au Sud de	Southwards
Au SW de	South-westwards
Cadre Ouest, cadre Sud (de la carte)	W border, S border
Entre	Joining
A toucher le point a) ci-dessus	Adjacent to ... a) above
Voisin du point a) ci-dessus au NE	Close NE of ... a) above
Etendre la courbe de 100 m vers le NE pour inclure	Extend 100 m contour NE to enclose
Entourée d'une courbe de 200 m	Enclose by 200 m contour
Trait tireté	Pecked line
Trait pointillé	Dotted line
Un seul trait plein	Single firm line
Un double trait plein	Double firm line
Annexe graphique	Accompanying block
Nota	Accompanying note

ABREVIATIONS ET SYMBOLES:

(P) : Avis préliminaire.

(T) : Avis temporaire.

(G) : Avis générale.

® : Rectificatif.

AVURNAV : Avertissement Urgent de Navigation.

AVINAV : Avis aux Navigateurs.

NOTE : Pour tout renseignements relatif à la navigation et à la sécurité maritime dans les eaux sous juridiction marocaine, la Division Hydrographie, Océanographie et cartographie de la Marine Royale met à votre disposition l'adresse suivante :

DIVISION HYDROGRAPHIE, OCEANOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE DE LA MARINE ROYALE

Boulevard Mohammed ESSOUSSI
1^{ère} Base Navale, Casablanca. MAROC
Tel : 06 50 89 08 29 - Courriel : dhoc-cdiv-mr@far.ma

CHAPITRE 1.

INFORMATIONS

1.1. Avertissements spéciaux

Néant.

1.2. Avertissements de navigation (AVURNAV)

Les avertissements parus du 01 au 31 mars 2019.

19 03-T- 053. Méditerranée - Abords de Tétouan - Activité d'écopage (Div OPS MR).

1. Activité aérienne d'écopage en mer du 01 au 05.04.2019 de 10h00 à 16h00 (UTC+1), dans une zone délimitée par (WGS 84) :

- Limites latérales :

A. 35° 37' N — 005° 15' W ;

B. 35° 35' N — 005° 05' W ;

C. 35° 33' N — 005° 05' W ;

D. 35° 33' N — 005° 12' W.

2. Annuler cet AVURNAV le 051700 (UTC+1) avril 19.

19 03 -P - 52. Atlantique - Entre Imessouane et port d'Agadir - Fermes d'aquacoles (ANDA).

1. fermes d'aquacoles ont été instaurées à compter du 22/03/2019, au niveau de la zone d'Imiouadar, entre la Pointe Imessouane et la Pointe Bou Irden. Les zones sont délimitées par les coordonnées géographiques suivantes (WGS 84) :

Zone	Délimitation	Signalisation
Zone I (Située au Sud de la Pointe Imessouane à 05 Nqs)	A : L = 30° 46' 28,63" N — G = 009° 51' 32,45" W B : L = 30° 45' 43,96" N — G = 009° 51' 41,36" W C : L = 30° 46' 20,35" N — G = 009° 50' 36,77" W D : L = 30° 45' 35,67" N — G = 009° 50' 45,69" W	Les points extérieurs A, B de la zone I et E et F de la zone II, seront signalés par des bouées actives de marque spéciale dont les caractéristiques sont les suivantes : - Couleur : jaune ; - Forme : Charpente ; espar ; - Voyant : croix jaune ; - Feu : jaune ;
Zone II (Située au SE du Cap Ghir à 05,5 Nqs)	E : L = 30° 34' 26,97" N — G = 009° 48' 57,86" W F : L = 30° 33' 55,77" N — G = 009° 48' 19,83" W G : L = 30° 35' 02,40" N — G = 009° 48' 19,05" W H : L = 30° 34' 31,21" N — G = 009° 47' 41,02" W	- Rythme : Fl.Y.5s (feu à éclat de couleur jaune à une période de 5 secondes). Les points intérieurs C et D de la zone I et G et H de la zone II, seront signalés par des bouées passives de marque spéciale dont les caractéristiques sont les suivantes : - Couleur : jaune ; - Forme : sphérique, Charpente ; espar ; - Voyant : croix jaune.

- Naviguer à plus de 4 Nqs entre la Pointe Imessouane et la Pointe Bou Irden.

- Zones interdites à la navigation, au mouillage et au chalutage.

- Calage de ces fermes d'aquacoles est permanent.

2. Un avis ultérieur vous fera connaître la date de la mise en place desdites bouées, balisant la délimitation de protection de ces fermes.

19 03 -T - 51. Atlantique - Abords de Casablanca - Zone réglementée (Div OPS).

1. Zone de navigation réglementée est instaurée à compter du 25.03.2019 à 02h15 (UTC+1), délimitée par les coordonnées suivantes (WGS 84) :

- A. 33° 36,50' N — 007° 37,20' W ;
- B. 33° 32,70' N — 007° 46,50' W ;
- C. 33° 36,30' N — 007° 48,40' W ;
- D. 33° 40,50' N — 007° 37,20' W.

2. Navires, embarcations et engins nautiques entrant ou sortant du port de Casablanca, doivent éviter de traverser cette zone.

19 03 -T - 050. Atlantique - Port Dakhla - Rejet de la bouée DK7 (SMS).

Bouée de marque latérale Tribord « DK7 » (Fl(2).G.5s) balisant le chenal d'accès au port Dakhla, objet AVURNAV N° 044 /DHOC du 19.03.2019, est rejetée par la mer le 22.03.2019 à la position (WGS84) : L = 23° 18,19' N — G : 016° 03,78' W.

19 03 -T - 049. Atlantique - Safi - Remise en service Phare de Borj Nador (DPDPM).

Phare de Borj Nador, Objet AVURNAV NR 011/DHOC du 22/05/2018, est remis en service.

19 03-T- 048. Méditerranée - Abords de Tétouan - Activité d'écopage (Div OPS MR).

1. Activité aérienne d'écopage en mer du 25 au 29.03.2019 de 10h00 à 16h00 (UTC+1), dans une zone délimitée par (WGS 84) :

- Limites latérales :

- A. 35° 37' N — 005° 15' W ;
- B. 35° 35' N — 005° 05' W ;
- C. 35° 33' N — 005° 05' W ;
- D. 35° 33' N — 005° 12' W.

2. Annuler cet AVURNAV le 291700 (UTC+1) mars 19.

19 03 -T - 045. Atlantique et Méditerranée - Casablanca et Al Hoceima - tirs en mer (Div OPS MR).

1.la Marine Royale effectuera une campagne des tirs en mer du 01.04.19 au 30.04.2019 et du 10.06.19 au 28.06.2019 , dans les secteurs de tir, limités par les radiales 270° et 360° à une profondeur de 20 nautiques au large et à 12 000 pieds d'altitude, centrés sur les points suivants (WGS84) :

- (Zone Alpha), large de Casablanca : L = 33° 41' N — G = 008° 03' W ;
- (Zone Echo), large d'Al Hoceima : L = 35° 22' N — G = 004° 05' W.

2. Veille attentive et prudence conseillée.

3. Annuler cet AVURNAV le 290001 (UTC+1) juin 19

19 03 -T - 044. Atlantique - Port Dakhla - Disparition bouée (Capitainerie Dakhla).

1. Bouée de marque latérale Tribord « DK7 » (Fl(2).G.5s), balisant le chenal d'accès au port Dakhla, située à la position (WGS84) : L = 23° 40,05' N — G = 015° 54,83' W, est signalée disparue ce jour. (LF 20650).

2. Un avis ultérieur vous fera connaître la date de sa remise en place.

19 03 -T - 043. Méditerranée - Port de Ksar Sghir - Extinction feu (SMN).

1. Feu de la Pointe Alcazar (Oc.W.12s) du port de Ksar Sghir, est signalé éteint. (LF.01500).

La position géographique dudit feu est comme suit:

- L : 35° 50,86' N — G : 005° 33,68' W.

2.Un avis ultérieur vous fera connaître la date de sa remise en marche.

19 03 -T - 042. Atlantique – Entre Sidi Ifni et Tan Tan – Activités aériennes (DIV OPS MR).

1. Activités aériennes intenses auront lieu du 18 au 22.03.19, du 25 au 29.03.19 et du 01 au 03.04.19, de 08h00 A 17h00 UTC , dans les zones délimitées par :

ZONE 1

❖ Limites latérales :

- BRAVO : L 29° 07' N – G : 010° 28' W ;

- CHARLIE : L 29° 08' N – G : 009° 30' W ;
- DELTA : L 28° 24' N – G : 010° 26' W ;
- ECHO : L 28° 24' N – G : 011° 01' W.

❖ Limites verticales : FL150/FL 240.

ZONE 2

❖ Limites latérales :

- ALPHA : L 29° 25' N – G : 010° 42' W ;
- BRAVO : L 29° 07' N – G : 010° 28' W ;
- ECHO : L 28° 24' N – G : 011° 01' W ;
- FOXTROT : L 28° 53' N – G : 012° 00' W.

❖ Limites verticales : GND/FL 240.

ZONE 3

❖ Limites latérales :

- ECHO : L 28° 24' N – G : 011° 01' W ;
- GOLF : L 28° 30' N – G : 010° 35' W ;
- HOTEL : L 28° 57' N – G : 010° 54' W ;
- INDIA : L 28° 36' N – G : 011° 25' W.

❖ Limites verticales : GND/FL 240.

2. Annuler cet AVURNAV le 031800 UTC Avril 19.

19 03 -T - 041. Détroit de Gibraltar - Opérations sur câble sous-marin (CSTM TANGER).

Opérations sur câble sous-marin Objet AVURNAV NR 039 /DHOC du 14.03.2019, sont maintenues.

19 03 -T - 040. Détroit de Gibraltar - Annulation opérations sur câble sous-marin (NAVAREA II).

Opérations sur câble sous-marin Objet AVURNAV NR 039 /DHOC du 14.03.2019, sont annulées.

19 03-T - 039. Détroit de Gibraltar - Opération sur câble sous-marin (NAVAREA II).

1. Opérations sur câble sous-marin sont en cours par le navire dénommé M/V ARIADNE, jusqu'au 03.05.2019 à 00h00 (UTC+1), le long du tracé joignant les positions suivantes :

- ✓ A : L = 35° 54,80' N – G = 005° 40,20' W ;
- ✓ B : L = 35° 53,70' N – G = 005° 39,60' W ;
- ✓ C : L = 35° 52,10' N – G = 005° 37,90' W ;
- ✓ D : L = 35° 50,70' N – G = 005° 37,30' W.

2. large tour demandé.

3. Annuler cet AVURNAV le 030100 (UTC+1) mai 19.

19 03 -T - 037. - Difficultés éventuelles pour les utilisateurs de récepteurs GPS (NAVAREA II).

Problème d'encodage de la date, certains GPS (Global Positioning System) risquent de cesser de fonctionner, et ce après **le 06 avril 2019**.

1. Utilisateurs de récepteurs GPS sont avertis d'éventuels problèmes résultant de la réinitialisation du compteur de semaines des GPS **le 06 avril 2019**.

2. Depuis son lancement le 06 juin 1980, le système GPS transmet l'heure aux récepteurs GPS en utilisant un format Heure - Semaine. Le champ de données contenant le numéro des semaines dans les messages envoyés par les satellites GPS est limité à **un maximum de 1023 semaines**.

Lorsque le système GPS atteindra la **semaine 1024**, le système reviendra à la **semaine zéro**.

3. Certains récepteurs GPS ne seront pas en mesure de faire la transition entre les semaines 1023 et 1024. Si le récepteur GPS est obsolète ou n'a pas eu les mises à jour appropriées, il considèrera la semaine zéro comme étant août 1999.

Durant cette période, les horloges internes de ces récepteurs perdront toutes références et pourraient donner des dates et des positions erronées ou pourraient se verrouiller de façon définitive.

4. Certains de ces récepteurs GPS seront réparables avec des mises à jour, d'autres deviendront

inutilisables.

Il est conseillé aux utilisateurs de s'informer auprès des fabricants de leurs récepteurs sur l'état de ces derniers.

5. Pour plus d'information voir :

- a. www.gps.gov/cgsic/meetings/2017/powers.pdf
- b. www.gps.gov/governance/advisory/meetings
Choisir november and then timing criticality
Note on GPS week-roll-over
- c. www.gps.gov/technical/icwg/is-gps-200j.pdf.

6. L'absence de vérification des récepteurs GPS peut conduire à de graves problèmes de navigation mettant en danger des vies et des biens.

19 03 -T - 034. Atlantique - Port de Casablanca - Remise en service feu de l'épi NE (VTS CASA).

Feu de l'Epi NE de la jetée Moulay Youssef (Oc(2)G.6s) du port de Casablanca objet AVURNAV NR 031 / DHOC du 25.02.2019, est remis en service.

19 03 -T - 033. Atlantique - Port Casablanca - Remise en service feu de la bouée CA3 (VTS CASA).

Feu de la bouée « CA3 » (Fl(3)G.12s), balisant le chenal d'accès au port de Casablanca objet AVURNAV NR 030 / DHOC du 25.02.2019, est remis en service.

Récapitulatifs des avertissements en vigueur.

AVURNAV 032/19.

Atlantique (Abords du port Agadir).

1. Tracé de l'émissaire sous-marin de la station côtière de traitement des eaux usées du Régie Autonome Multi-Service d'Agadir, situé au Nord-Ouest de l'enracinement de la jetée principale du port d'Anza à 1, 9 milles nautiques, est délimité par les coordonnées géographiques suivantes (WGS 84) :

- ✓ A (départ station) : L = 30° 26,96' N — G = 009° 39,63' W ;
- ✓ B (point de rejet) : L = 30° 26,33' N — G = 009° 41,08' W.

2. Extrémité de cet émissaire est matérialisée par une bouée de marque spéciale dont les caractéristiques sont :

- ✓ Position : L = 30° 26,28' N — G = 009° 41,14' W (WGS 84) ;
- ✓ Forme : charpente ;
- ✓ Couleur : jaune ;
- ✓ Voyant : un seul voyant en forme de X jaune.

3. Le mouillage, le chalutage et les opérations sur le fond à proximité de ladite bouée sont interdits.

4. Un avis ultérieur vous fera connaître les caractéristiques du feu de la bouée.

AVURNAV 028/19.

Atlantique (Entre Larache et Kénitra).

1. Bouée type YOKOHAMA est localisée à la dérive le 23.02.2019 à 13H00 (UTC+1), à la position : L = 34° 53' N — G = 007° 34' W.

2. Veille attentive et prudence conseillée.

AVURNAV 026/19.

Méditerranée (Entre Cap Mazari et Oued Kiss).

1. Navire espagnol « B/O SOCIB », mènera une campagne de recherche océanographique dénommée « CALYPSO 2019 », du 16 mars au 07 avril 2019, dans la zone maritime délimitée par :

- **Les parallèles :**
35° 21' N - 36° 49,80' N.
- **Les méridiens :**
0° 00' W - 5° 00' W.

2. Large tour demandé.

3. Annuler cet AVURNAV le 080100 (UTC+1) avril 19.

AVURNAV 025/19.

Atlantique (Entre Agadir et Dakhla).

1. Campagne de tirs en mer du 11.03.19 au 28.06.19 à 23h59 (UTC+1), dans les secteurs limités par les radiales 270° et 360°, à une profondeur de 20 milles au large et 12 000 pieds d'altitude, centrés sur les points suivants :

- ✓ A (zone Bravo), large d'Agadir : L = 29° 53' N — G = 010° 15' W ;
- ✓ B (zone Charlie), large de Laâyoune : L = 27° 00' N — G = 013° 50' W ;
- ✓ C (zone Delta), large de Dakhla : L = 23° 35' N — G = 017° 00' W.

2. Annuler cet AVURNAV le 290001 (UTC+1) juin 19.

AVURNAV 018/19.

Atlantique (Bouknadel).

Carte 7550 FR (1935 INT).

1. Position du calage de la madrague « BOUKNADEL », objet AVURNAV 004/DHOC/2019 du 09/01/2019, a été rectifiée.

La nouvelle position géographique (WGS 84) est :

- L = 34° 14' 58" N
- G = 006° 45' 30" W

2. Le reste sans changement.

AVURNAV 017/19.

Méditerranée (Entre Ras Afrau et Pointe Négri).

Carte 7658, 6570 FR .

Dans le cadre des travaux de construction du port de Nador West MED, une zone interdite à la navigation, au mouillage et au chalutage, a été instaurée jusqu'à nouvel ordre.

Les limites géographiques de cette zone sont comme suit : (WGS 84).

- A : L = 35° 15.58' N — G = 003° 09.06' W ;
- B : L = 35° 15.80' N — G = 003° 09.30' W ;
- C : L = 35° 16.76' N — G = 003° 08.68' W ;
- D : L = 35° 16.95' N — G = 003° 09.19' W ;
- E : L = 35° 15.63' N — G = 003° 12.84' W ;
- F : L = 35° 14.21' N — G = 003° 16.74' W ;
- G : L = 35° 13.48' N — G = 003° 16.43' W ;
- H : L = 35° 14.64' N — G = 003° 11.81' W ;
- I : L = 35° 13.93' N — G = 003° 11' W.

AVURNAV 014 /19.

Atlantique (Entre Agadir et Oued Sous).

Carte 6178 FR .

1. Embarcation dénommée « KNOURA », N/C 8-6905, a coulé journée du 29.01.19 à 00 h10 (UTC+1), par position : L = 30° 21,06' N — G = 009° 38,66' W, soit à 2,2 nautiques au SW de l'embouchure d'Oued Sous.

2. Il est demandé de ne pas chaluter ou d'effectuer des opérations sur le fond à proximité.

AVURNAV 008/19.

Atlantique (Tarfaya).

1. Sardinier Marocain dénommé ABDELMOUGHIT, de 24,4 m de longueur et 7,4 m de largeur, a échoué journée du 18.01.19 à 04 h 50, à la position : L = 27° 57,60' N — G = 012° 55,80' W, soit à 0,9 Mille nautique au NNE de la jetée principale du port de Tarfaya.

2. Il constitue un danger pour la navigation.

3. Il est demandé de ne pas chaluter ou d'effectuer des opérations sur le fond à proximité.

4. Un avis ultérieur fera connaître l'opération de coulage ou de renflouage dudit sardinier.

AVURNAV 006/19.

Méditerranée (Mer Alboran).

1. Opération permanente de sécurité maritime « SEA GUARDIAN » de l'OTAN, est en cours jusqu'à nouvel ordre.

Cette opération a pour objectif de travailler avec les parties prenantes méditerranéennes afin de dissuader et de contrer le terrorisme et d'atténuer les risques d'autres menaces pour la sécurité maritime.

Les eaux internationales de la Mer Méditerranée et ses approches, y compris le Détroit de Gibraltar, sont définies comme la zone d'opérations conjointes.

2. Les navires marchands transitant ces eaux sont invités à participer au système de déclaration volontaire défini dans la carte de sécurité maritime Q 6110 et à consulter la page Web du centre d'expédition de l'OTAN (www.shipping.nato.int) pour obtenir des conseils supplémentaires sur la déclaration des incidents suspects, y compris les interférences électroniques.

3. Annuler cet AVURNAV le 312359 (UTC+1) DEC19.

AVURNAV 005/19.

Méditerranée et Atlantique

1. Trois (03) aires marines protégées ont été calées le long des côtes marocaines. Les positions géographiques desdites aires marines protégées sont comme suit :

Aires marines	Coordonnées géographiques	Signalisation
Alboran (Entre oued Amttter et Tamrabet)	A : L = 35° 15' 16,38" N — G : 004° 47' 58,13" W B : L = 35° 32' 27,01" N — G : 005° 11' 19,97" W C : L = 35° 18' 27,26" N — G : 004° 44' 46,26" W D : L = 35° 34' 48,73" N — G : 005° 9' 02,36" W	DE JOUR : Centre de l'aire marine : Un pavillon jaune marqué de lettre « M » ou « A » en noir. Extrémité des bras en mer : Un pavillon jaune marqué de lettre « M » ou « A » en noir.
Mogador (Entre Rouissa et My Bouzerktoune)	A : L = 32° 08' 41,27" N — G : 009° 18' 09,23" W B : L = 31° 37' 02,13" N — G : 009° 41' 30,16" W C : L = 32° 11' 15,65" N — G : 009° 22' 09,13" W D : L = 31° 38' 39,25" N — G : 009° 46' 29,12" W	De nuit : Centre de l'aire marine: Deux feux verts disposés l'un au-dessus de l'autre et séparés par une distance d'un mètre et visibles sur tout l'horizon à 3 M.
Massa (Entre Ferkelik et Legzira)	A : L = 29° 46' 18,15" N — G : 009° 52' 43,04" W B : L = 29° 26' 40,01" N — G : 010° 07' 14,99" W C : L = 29° 48' 56,33" N — G : 009° 56' 7,34" W D : L = 29° 28' 56,108" N — G : 010° 10' 40,75" W	Extrémité des bras en mer : Deux feux disposés l'un au-dessus de l'autre et séparés par une distance d'un mètre (supérieur rouge et inférieur vert) et visibles sur tout l'horizon à 3 M.

- La plus grande prudence est recommandée.

- Naviguer à plus de 4 Nqs au-delà de ces aires.

- Les aires marines protégées resteront en place durant la campagne de pêche 2019.

2. Le balisage de ces aires marines protégées est en cours d'étude, en vue de se conformer à la recommandation de l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM) O-139 sur la signalisation des structures artificielles en mer.

AVURNAV 004 /19.

Atlantique (Entre Cap Spartel et Oued Bouregreg)

1. Quinze (15) madragues ont été calées le long des côtes marocaines, entre le Cap Spartel et Oued Bouregreg. Les positions géographiques desdites madragues sont comme suit :

Nom de la madrague	Position	Signalisation
CAP SPARTEL	L = 35° 45' 37" N - G = 005° 57' 00" W	<p>DE JOUR :</p> <p>Centre de la madrague : Un pavillon jaune marqué de lettre « M » ou « A » en noir.</p> <p>Extrémité des bras en mer : Un pavillon jaune marqué de lettre « M » ou « A » en noir.</p> <p>De nuit :</p> <p>Centre de la madrague : Deux feux verts disposés l'un au-dessus de l'autre et séparés par une distance d'un mètre et visibles sur tout l'horizon à 3 M.</p> <p>Extrémité des bras en mer : Deux feux disposés l'un au-dessus de l'autre et séparés par une distance d'un mètre (supérieur rouge et inférieur vert) et visibles sur tout l'horizon à 3 M.</p>
TAHADART	L = 35° 41' 18" N - G = 006° 01' 27" W	
BRIECH	L = 35° 37' 00" N - G = 006° 06' 00" W	
LA GARIFA	L = 35° 32' 51" N - G = 006° 05' 07" W	
LAS CUIVAS	L = 35° 27' 24" N - G = 006° 06' 54" W	
LOS GENIZOSOS	L = 35° 23' 05" N - G = 006° 09' 45" W	
ES SAHEL	L = 35° 18' 10" N - G = 006° 11' 40" W	
PUNTA NEGRA	L = 35° 09' 06" N - G = 006° 13' 52" W	
PRINCIPE	L = 35° 03' 25" N - G = 006° 15' 49" W	
KENITRA 1	L = 34° 56' 25" N - G = 006° 21' 15" W	
KENITRA 2	L = 34° 51' 00" N - G = 006° 21' 00" W	
MABROUKA	L = 34° 40' 00" N - G = 006° 29' 00" W	
MANSOURIA	L = 34° 29' 00" N - G = 006° 32' 00" W	
GHARB	L = 34° 23' 45" N - G = 006° 40' 30" W	
BOUKNADEL	L = 34° 10' 00" N - G = 006° 48' 40" W	

- La plus grande prudence est recommandée.
- Naviguer à plus de 4 Nqs dans cette zone.
- Les madragues resteront en place durant la campagne de pêche 2019.

2. Le balisage de ces madragues est en cours d'étude, en vue de se conformer à la recommandation de l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM) O-139 sur la signalisation des structures artificielles en mer.

AVURNAV 122/18.

Atlantique (Larache)

Objet flottant est signalé le 25.12.18 à 01h20, à la dérive à la position : L = 35° 09,60' N — G = 006° 12,20' W

La plus grande prudence est recommandée.

AVURNAV 118 /18.

Atlantique (Entre Laâyoune et Boujdour)

Chalutier de pêche côtière dénommé « MESSOUDI » N/C 8-208, de 23.35 m de longueur et 6.08 m de largeur, a coulé le 01.12.2018 à 07h00, à la position (WGS84) : L = 26° 42.60' N — G = 014° 09.30' W.

AVURNAV 114 /18.

Atlantique (Boujdour)

Bouée latérale tribord « **BO1** » [Fl.G.6s], balisant le chenal d'accès au port de Boujdour, située à la position (WGS 84) : L = 26° 06,69' N — G = 014° 29,70' W, est récupérée journée du 23.11.2018, pour entretien. (**LF.19950**).

AVURNAV 073/18.

Atlantique (Boujdour)

6083 FR ; 86 A ES ; 3134 GB

Phare de Boujdour 26° 07,44' N — 014° 29,17' W, éteint. (**LF.19900**).

AVURNAV 054/18.

Méditerranée (Tanger)

Cartes MA 3004 ; 7704 FR (1975 INT) ; 7750 FR (INT 1935) ; 7658 FR ; 446 ES ; 4461 ES ; 142

GB ; 773 GB ; 1912 GB

Phare Charf 35° 45,96' N — 005° 47,38' W, éteint. **(LF.00100)**.

AVURNAV 051/18.

Atlantique (Dakhla)

Support de la bouée « **DK1** » (Fl(2)G.5s) balisant le chenal d'accès au port Dakhla, située à la position (WGS84) : L = 23° 36,05' N — G = 015° 59,60' W, est signalé brisé. **(LF.20350)**

Les navigateurs sont invités à la plus grande prudence lors de la navigation de jour comme de nuit.

AVURNAV 042/18.

Atlantique (Dakhla)

Bouée « **DK3** » (Fl(2)G.10s) balisant le chenal d'accès au port Dakhla, située à la position (WGS84) : L : 23° 35,71' N — G : 015° 59,13' W, est déplacée le 12.07.18, de 124 m vers le Sud-Ouest, à la position (WGS84) : L = 23° 35,53' N — G = 015° 59,22' W. **(LF.20450)**

La plus grande prudence est recommandée.

AVURNAV 006 /18

Atlantique (Tan Tan)

Cartes 7270 FR (1082 INT) ; 84 ES (1938 INT) ; 3133 GB.

Phare Nachtigal 28° 28,51' N — 011° 20,77' W, éteint. **(LF.18100)**

AVURNAV 005 /18

Méditerranée (Ksar Sghir)

Cartes 1114 MA (7707 FR) [1971 INT] ; 7433 FR (1972 INT) ; 7658 FR ; 44 ES (1812 INT) ; 45 ES (3102 INT) ; 445 ES ; 142 GB ; 773 GB.

Phare Pointe Ciress 35 54,41 N - 005 28,89 W, éteint. **(LF.02600)**

NAVAREA II (Zone Atlantique).

NAVAREA II 130/19

CASABLANCA.

1. EXERCICES DE TIR DU 01 AU 30 AVR 19 DANS UN RAYON DE 20 MILLES MARINS CENTRE SUR 33-41N 008-03W, DANS UN SECTEUR DE 270 A 360 DEGRES.
2. ANNULER CE MSG LE 010100 UTC MAI 19.

NAVAREA II 109/19

DIFFICULTES EVENTUELLES POUR LES UTILISATEURS DE RECEPTEURS GPS.

1. LES UTILISATEURS DE RECEPTEURS GPS SONT AVERTIS D EVENTUELS PROBLEMES RESULTANT DE LA REINITIALISATION DU COMPTEUR DE SEMAINES DES GPS LE 06 AVRIL 2019.

2. DEPUIS SON LANCEMENT LE 06 JUIN 1980, LE SYSTEME GPS TRANSMET L HEURE AUX RECEPTEURS GPS EN UTILISANT UN FORMAT HEURE-SEMAINE. LE CHAMP DE DONNEES CONTENANT LE NUMERO DES SEMAINES DANS LES MESSAGES ENVOYES PAR LES SATELLITES GPS EST LIMITE A UN MAXIMUM DE 1023 SEMAINES.

LORSQUE LE SYSTEME GPS ATTEINDRA LA SEMAINE 1024, LE SYSTEME REVIENDRA A LA SEMAINE ZERO.

3. CERTAINS RECEPTEURS GPS NE SERONT PAS EN MESURE DE FAIRE LA TRANSITION ENTRE LES SEMAINES 1023 ET 1024.

SI LE RECEPTEUR GPS EST OBSOLETE OU N'A PAS EU LES MISES A JOURS APPROPRIEES IL CONSIDERERA LA SEMAINE ZERO COMME ETANT AOUT 1999.

DURANT CETTE PERIODE, LES HORLOGES INTERNES DE CES RECEPTEURS PERDRONT TOUTES REFERENCES ET POURRAIENT DONNER DES DATES ET DES POSITIONS ERRONEES OU POURRAIENT SE VEROUILLER DE FACON DEFINITIVE.

4. CERTAINS DE CES RECEPTEURS GPS SERONT REPARABLES AVEC DES MISES A

JOUR, D'AUTRES DEVIENDRONT INUTILISABLES.

IL EST CONSEILLE AUX UTILISATEURS DE S'INFORMER AUPRES DES FABRICANTS DE LEURS RECEPTEURS SUR L ETAT DE CES DERNIERS.

5. POUR PLUS D'INFORMATION VOIR:

A. WWW.GPS.GOV/CGSIC/MEETINGS/2017/POWERS.PDF

B. WWW.GPS.GOV/GOVERNANCE/ADVISORY/MEETINGS

CHOISIR NOVEMBER 2017 PUIS TIMING CRITICALITY

NOTE ON GPS WEEK-ROLL-OVER

C. WWW.GPS.GOV/TECHNICAL/ICWG/IS-GPS-200J.PDF.

6. L'ABSENCE DE VERIFICATION DES RECEPTEURS GPS PEUT CONDUIRE A DE GRAVES PROBLEMES DE NAVIGATION METTANT EN DANGER DES VIES ET DES BIENS.

NAVAREA II 100/19

AGADIR - TARFAYA - CANARIAS - CAP BLANC.

1. EXERCICES DE TIRS DU 110000 UTC MAR 19 AU 282359 UTC JUN 19

DANS UN RAYON DE 20 MILLES CENTRE SUR:

A. 29-53N 010-15W

DANS UN SECTEUR DE 270 A 360 DEGRES.

B. 27-00N 013-50W

DANS UN SECTEUR DE 270 A 360 DEGRES.

C. 23-35N 017-00W

DANS UN SECTEUR DE 270 A 360 DEGRES.

2. ANNULER CE MSG LE 290100 UTC JUN 19.

NAVAREA III (Zone Méditerranée).

NAVAREA III 0321/19

STRAIT OF GIBRALTAR - TANGER

The light of pointe "ALACAZAR" in position 35-50.86N 005-33.68W, unlit.

NAVAREA III 0299/19

WESTERN MEDITERRANEAN SEA AND GIBRALTAR STRAIT

1.- Oceanographic research by vessel B/O "SOCIB" from 16 MAR19 to 07 APR19, in the maritime area bounded by:

Parallels 35-21.0N 36-49.8N

Meridians 000-00.0W 005-00.0W

2.- Cancel NAVAREA III 0298/19.

3.- Cancel this message on 072359 UTC APR19.

NAVAREA III 0420/18

STRAIT OF GIBRALTAR

"POINTE CIRESS" lighthouse in position 35-54.41N 005-28.89W, unlit.

1.3. Avis préliminaires, temporaires et divers (AVINAV)

Avis aux navigateurs parus du 01 au 31 mars 2019.

19 03 -T - 047. Méditerranée - Rade de Tanger - Extinction bouée (Capitainerie de Tanger Ville).

1. Feu de la bouée de marque cardinale Nord « basse des Almirantes » (VQ.W), est éteint. (LF 00900).

La position géographique de ladite bouée est comme suit (WGS 84) :

➤ L = 35° 49,75' N — G : 005° 45,48' W.

2. Un avis ultérieur vous fera connaître la date de sa remise en marche.

19 03 -P - 046. Méditerranée - Rade d'Al Hoceima - Instauration zone de mouillage (DPDPM).

Suite aux décisions de la commission nautique nationale, réunie le 20 mars 2019 à la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime, la zone de mouillage du port d'Al Hoceima, située au Sud-Est

à 2,8 miles nautiques du musoir de la jetée principale, a été remplacée par une nouvelle zone de mouillage, cette nouvelle zone, située au Sud-Est à 1,7 miles nautiques du musoir de la jetée principale, est délimitée par les lignes joignant les points suivants (WGS84) :

- A : L = 35° 14,35' N — G = 003° 53,11' W ;
- B : L = 35° 13,96' N — G = 003° 52,27' W ;
- C : L = 35° 13,42' N — G = 003° 52,61' W ;
- D : L = 35° 13,82' N — G = 003° 53,45' W.

19 03 -T - 038. Atlantique - Rade de Mohammédia - Installation bouée (VTS Mohammédia).
Carte MA 1002 (7705 FR - 1975 INT) ; MA 2001 (7706 FR)

1. Nouvelle bouée houlographe « **DATAWELL** » a été mouillée dans la rade du port de Mohammédia,
en remplacement de celle disparue le 02.01.2019, objet AVINAV NR 001/DHOC du 03.01.2019
(**LF.13450**).

2. La position et les caractéristiques de la nouvelle bouée sont les mêmes que celle disparue.

19 03 -T - 036. Atlantique - Port de Larache - Extinction feu (Capitainerie de Larache).
Carte 4461 ES

Feu de Mât sémaphorique de la digue Sud (DAR AL GHARBAOUI) du port de Larache (F.RWG),
est éteint (**LF.09750**).

La position géographique dudit phare est comme suit :

- L : 35° 12,00' N — G : 006° 09,16' W.

19 03 -T - 035. Atlantique - Port de Larache - Enlèvement épave AGLOU (Capitainerie de Larache).
Carte 4461 ES

l'épave « **AGLOU** », objet AVINAV NR 117 /DHOC du 29.11.2018, a été enlevé du bassin du port
Larache en date du 20.02.2019.

- (04) bouées balisant dite épave ont été retirées.

Récapitulatifs des avis en vigueur.

AVINAV 123/18.

Atlantique (Safi)

Cartes 6103 FR ; 862 GB ; 83A ES

Feu directionnel à 150° du port de Safi (Oc.W.4s), est éteint (**LF.15850**).

La position géographique dudit feu est comme suit (WGS 84) :

- L = 32° 18,37' N — G = 009° 14,91' W.

AVINAV 120/18.

Atlantique (Mehdia)

Cartes 7702 FR (INT 1973) - 3002 MA ; 7551 FR (INT 1936) ; 7550 FR (INT 1935) ; 856 GB ; 81
ES ; 82 ES

Feu Extrémité jetée Nord (ISO.R.4s) du port de Mehdiya, est signalé éteint (**LF.10200**).

La position géographique dudit feu est comme suit (WGS 84) :

- L = 34° 16,02' N — G = 006° 41,04' W.

AVINAV 082/18.

Atlantique (Boujdour)

Carte 6083 FR ; 85A ES ; 86 ES ; 86A ES ; 3134 GB ;

Phare Cap Cinq (Aghti El Ghazi) 26° 25,57' N — 014° 10,80' W, éteint. (**LF.19850**)

AVINAV 053/18

Méditerranée (Ksar Sghir)

Cartes 1114 MA - 7707 FR (1971 INT) ; 7433 (1972 INT)

Feu de guidage est en cours d'installation au port militaire de Ksar Sghir. **(LF.01400)**

Ses caractéristiques sont :

Position : L = 35 50,36 N — G = 005 34,51 W ;

Caractéristiques lumineuses : Oc WRG.4s 12m 5M.

AVINAV 052/18

Méditerranée (Ksar Sghir)

Cartes 1114 MA - 7707 FR (INT 1971) ; 7433 FR (INT 1972)

Feu de la bouée cardinale Nord « PM » (Q.W), balisant le chenal d'accès au port militaire de Ksar Sghir, située à la position : L : 35° 51,04' N — G : 005° 33,75' W, est éteint. **(LF.00950)**

CHAPITRE 2. CORRECTIONS

2.1. Cartes marocaines coproduites avec le SHOM

Néant.

2.2. Instructions nautiques des côtes marocaines

- Remplacer le paragraphe 3.7.3. par :

Dans la baie d'Al Hoceïma, le fond est presque partout de sable, mais on y trouve des zones de gravier et de vase molle, et quelques roches. En général, plus la profondeur est grande, plus le fond est dur.

La zone de mouillage est délimitée par les lignes joignant les points suivants :

- L : 35° 14,35' N — G : 3° 53,11' W ;
- L : 35° 13,96' N — G : 3° 52,27' W ;
- L : 35° 13,42' N — G : 3° 52,61' W ;
- L : 35° 13,82' N — G : 3° 53,45' W.

Cette zone est réservée au mouillage des navires de commerce et des ferries.

2.3. Livre des feux et Radiosignaux des côtes marocaines

2.3.1. Correction temporaire

Zone Méditerranée (Du Cap Spartel à la frontière Est du Royaume du Maroc).

00900	« Basse des Almirantes »	35 49,75 N 005 45,48 W	VQ.W		7		Éteint		19 03
01500	Pointe Alcazar	35 50,86 N 005 33,68 W	Oc.W.12s	30	8	Pylône treillis blanc 6	Eteint		19 03
00100 D.2500	Charf	35 45,96 N 005 47,38 W	Oc(3)WRG.12s	88	W.16 R.12 G.11	Maison blanche à terrasse 7	[2 (1.5 ; 1.5) ; 1.5 ; 4.5]. G 140°-174,5° (34,5°), W 174,5°-200° (25,5°), R 200°-225° (25°), Obsc 225°-140° (275°)	Eteint	18 04
00950	« PM »	35 51,04 N 005 33,75 W	Q.W	2,5	4		Eteint		18 04
01400	Guidage	35 50,36 N 005 34,51 W	Oc WRG.4s	12	5	Pylône treillis blanc 7	G 215°-216,5° (1,3°), W 216,5°-220,1° (3,6°), R 220,1°-223,6° (3,5°), En cours d'installation		18 04
02600 D.2493	Pointe Ciress (Râs Ciress)	35 54,41 N 005 28,89 W	Fl(3)W.12	44	18	Tour tronconique ocre 8	[2 (1.6 ; 0.4) ; 1.6 ; 6.4] Vis 060°-330° (270°) Eteint (2018)		18 01

Zone Atlantique (Entre le Cap Spartel et le Cap Blanc).

20650	« DK7 »	23 40,05 N 015 54,83 W	Fl(2)G.5s		5		Disparue		19 03
15700 D.2595	Bordj Nador (Pointe de la tour)	32 19,82 N 009 16,69 W	Fl(4)W.12s	90	18	Tour carrés en maçonnerie lisse			

CHAPITRE 3.MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS

3.1. Cartes marocaines coproduites avec le SHOM

Néant.

3.2. Instructions nautiques des côtes marocaines

Néant.

3.3. Livre des feux et Radiosignaux des côtes marocaines

Néant.

3.4. Autres ouvrages

Néant.